

Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Paris, le 21 décembre 2021

Monsieur le Premier ministre,

Jean

La dernière séance du Collège des AOM, instance réglementaire réunissant SNCF Réseau et l'ensemble des régions et Île-de-France Mobilités, a permis de présenter les grandes orientations du contrat de performance liant l'État et SNCF Réseau pour les dix prochaines années.

L'ensemble des régions présentes n'ont pu que déplorer l'orientation financière du projet de contrat, au détriment d'une vision stratégique ambitieuse pour l'amélioration de la performance, de la qualité de service, et de l'exécution des travaux de régénération et modernisation du réseau, au profit d'une croissance de tous les trafics ferroviaires de voyageurs et du fret.

Comme nous avons déjà pu vous en faire part le 6 décembre 2021, les Régions de France restent attentives aux engagements que pourrait prendre l'État vis-à-vis de SNCF Réseau, afin de mettre un terme à un retour à l'équilibre de la société publique reposant sur une augmentation insoutenable des péages, de près de 30% au terme du contrat de performance d'ici à 2030, ces derniers étant pourtant déjà les plus élevés par rapport à nos voisins européens.

Nous considérons que la définition de ce futur contrat de performance devrait s'appuyer sur une refonte du modèle de financement de SNCF Réseau dans lequel les péages ne devraient couvrir que les seuls coûts marginaux des circulations. Nous considérons aussi que ce contrat de performance devrait intégrer de réels mécanismes incitatifs et des indicateurs permettant un suivi régionalisé. Enfin, nous considérons que la contribution de l'État, sur toute la durée du contrat, et pour tous les segments du réseau, des lignes structurantes aux lignes de desserte fine du territoire (qui, majoritairement, resteront sous contractualisation entre l'État et les régions) devrait également être précisée.

Toutefois, comme l'a confirmé Luc LALLEMAND auprès des membres du Collège des AOM, il reste à ce jour plus d'un milliard d'euros d'écart entre les trajectoires financières du projet de contrat, et les préconisations de l'audit Rivier de l'Ecole polytechnique de Lausanne, qui, en 2005, préconisait un besoin de 3,5Mds€ pour assurer le maintien du seul réseau structurant.

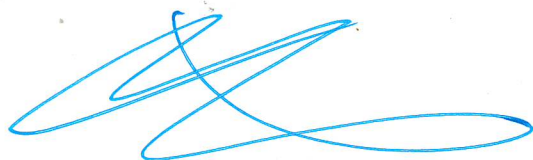
Il nous apparaît donc essentiel d'inscrire dans le débat public l'intérêt d'un engagement public fort pour le ferroviaire, à l'instar de nos voisins allemands, qui, dans le cadre de la loi de programmation des infrastructures ferroviaires pour les dix prochaines années, a augmenté de 3Mds€/an les fonds de la LuFV III, tout en augmentant à terme de 450M€/an le *Regionalisierungsmittel*, dotation aux Länder pour l'exploitation des trains régionaux, qui avaient également pu bénéficier d'une aide directe de 2,5Mds€ en 2020 du fait de la crise de la covid.

Vous avez pu témoigner de votre engagement pour le développement du ferroviaire le 12 décembre 2021 lors de la réouverture de la ligne Épinal St-Die, en exprimant votre souhait d'expérimenter un mécanisme pour diminuer le montant des péages des trains régionaux, au regard des engagements des régions en matière d'investissements et développement de l'offre.

Dès lors, nous vous proposons d'engager un travail commun pour dépasser les carcans posés par l'actuel projet de contrat de performance, et envisager collectivement un modèle pérenne pour le développement du réseau ferroviaire français.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

E. an-dic,



Carole DELGA
Présidente de Régions de France



Jean ROTTNER
Président de la commission mobilité,
transports, infrastructures
de Régions de France

*Copies à : Jean-Baptiste DJEBBARI, Ministre chargé des Transports
Luc LALLEMAND, Président de SNCF Réseau*